

 FORMATION EN SOINS INFIRMIERS FORMATION AIDE-SOIGNANTE 6 rue Jean Flamand – 39100 Dole ifp@ch-dole.fr 03-84-79-41-40 – 03-84-79-41-43		Fiche formation Aide-soignante	Date de la version : 02/02/2026
			Validé par : N. BLANCHARD

INTITULE FORMATION

Formation préparant à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

PUBLIC

Pour être admis à suivre la formation d'aide-soignant, il faut être **âgé de 17 ans au moins** à la date de l'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

PREREQUIS

Aucun diplôme n'est requis.

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier complet (contenu disponible sur le dossier d'inscription téléchargeable sur le site) et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les qualités humaines et relationnelles du candidat, son projet professionnel et les aptitudes à suivre la formation d'aide-soignant.

Le jury de sélection est composé d'un formateur de la filière aide-soignante et d'un aide-soignant en activité professionnelle ou d'un formateur de l'institut de la filière infirmière.

La formation d'aide-soignant peut être réalisée soit en parcours complet ou en parcours partiel.

Les cursus partiels s'adressent aux titulaires d'un baccalauréat professionnel (ASSP, SAPAT), auxiliaire de puériculture (AP), ambulancier, assistant de vie aux familles (ADVF), agent de service médico-social (ASMS), assistant de vie aux familles (ADVF), diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social (AES), assistant de régulation médicale (ARM).

Les dispenses ou allègement de module de formation sont spécifiques en fonction du parcours précédent l'entrée en formation.

OBJECTIFS

La formation aide-soignante vise à :

- Développer chez l'apprenant les compétences nécessaires pour accompagner et réaliser les soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique.
- Identifier les situations à risque.

Le rôle du professionnel en devenir s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Les objectifs de la formation sont :

- Amener l'apprenant à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou dans des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales ou à domicile.

- Dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

PROGRAMME

Parcours complet :

La formation aide-soignante comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Enseignement théorique :

En fonction de l'évolution technologique, sociétale et sanitaire, le contenu des modules de formation doit être actualisé en continu par les instituts de formation.

Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h	Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h	
Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h	Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h	
Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h	
Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h	Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h	
Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h	Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
Module 9 - Traitement des informations	35 h	Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques
Module 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h	

Enseignement clinique :

Quatre périodes de stage en milieu professionnel permettent d'aborder différents contextes :

- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe,
- Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Trois périodes de 5 semaines réparties sur l'année et une période de 7 semaines située en fin de formation correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences. Le parcours de stage prévoit au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Parcours partiels :

Les dispenses ou allègement de module de formation sont spécifiques en fonction du titre et diplôme. Les volumes horaires et les modalités sont adressés sur demande.

COMPETENCES ACQUISES A LA FIN DU DIPLÔME

La formation est composée de **5 blocs** de compétences, **10 modules** de formation et permet d'acquérir les **11 compétences** suivantes :

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétence 1 – Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

Compétence 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétence 3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Compétence 4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Compétence 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétence 6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

Compétence 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétence 8 – Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

Compétence 9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétence 10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

Compétence 11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Diverses méthodes pédagogiques sont utilisées afin de faciliter la mobilisation, l'intégration des connaissances et le développement de l'analyse et de la réflexion (exemples : inter professionnalité, simulation, jeux de rôle...).

L'enseignement théorique peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés dans la limite de 70% de la durée totale de formation, trouve leur point d'ancrage dans le référentiel de formation.

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation sont réglementaires et selon les modules. Elles trouvent leur point d'ancrage dans le référentiel de formation. Il s'agit notamment d'étude de situation vécue en stage et de pratique simulée.

CERTIFICATION

Délivrance du Diplôme d'Etat après délibération d'un jury sur la base de validation de tous les modules et compétences.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'aide-soignant exerce au sein :

- D'établissements de santé (secteur public et privé),
- D'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
- De services de soins à domicile (structure type SSIAD).

Il peut ensuite s'orienter vers une autre formation de la santé : assistant de soins en gérontologie, Infirmier.

EFFECTIFS

Quota de la rentrée de septembre : 45 places.

Quota de la rentrée de février : 12 places.

TARIFS

L'inscription à la sélection d'entrée est gratuite.

Frais de scolarité : non défini à ce jour (184 € l'année dernière).

Frais pédagogiques de formation cursus complet : non défini à ce jour (8500 € l'année dernière).

Pour les parcours partiels, un devis individualisé sera établi sur demande.

DELAIS ET MODALITES D'ACCES

Sélection 2026 pour l'année scolaire 2026-2027 :

- Ouverture des inscriptions : lundi 02 mars 2026
- Clôture des inscriptions : vendredi 12 juin 2026
- Période des entretiens : du lundi 30 mars au vendredi 26 juin 2026
- Affichage de l'admission des candidats : mercredi 01 juillet 2026 à 14h00

Plusieurs sessions de formation peuvent être prévues par an avec au moins une rentrée en septembre et une entre janvier et mars.

Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale (sans interruption des études, prise en charge financière par la Région)
- La formation professionnelle continue (avec un employeur, un devis est établi sur demande par mail).
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) professionnelle (dossier à adresser à l'IFP par mail).
- Voie d'accès par apprentissage (information au CFA Bourgogne-Franche-Comté au 03-80-69-24-07).

ACCESSIBILITE

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'accessibilité, l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap, sont formalisés par l'institut afin d'adapter la prestation au contexte spécifique de ce public.

Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations, auprès du référent handicap de l'institut, Mme Adeline MONNAMI.

CONTACTS

Directrice : Nathalie BLANCHARD

Cadres de santé formateurs : Sabrina GUINCHARD et Fabienne GARRIEN-MAIRE

Référent administratif : Anne CAULE - ifp@ch-dole.fr - 03.84.79.41.43

Site(s) internet : <https://ifp-dole.fr/>

LES ATOUTS DE NOTRE FORMATION

- Formation diplômante et professionnalisante
- Insertion dans un large réseau professionnel favorisant l'employabilité
- Alternance théorie / pratique, apprentissage alliant la simulation en santé
- Collaboration avec des formateurs experts
- Organisation de temps d'approfondissement et de révisions
- Accompagnement individualisé de chacun dans son projet de formation

Pour l'année 2024-2025 :

- Taux de réussite au diplôme d'état 2025 : **100 %**
- Taux de satisfaction des apprenants : **95 %** des élèves sont satisfaits à très satisfaits

